

OBJECTIFS

Elaboration du PLUi de la Communauté de Communes Conques-Marcillac

I-PREAMBULE

Ce document vise à préciser les objectifs du plan local d'urbanisme intercommunal conformément à l'article [L.153-11](#) du code de l'urbanisme, dans le respect des principes du développement durable.

L'ambition politique portée à travers l'élaboration du PLUi vise à répondre aux dimensions suivantes :

- Un projet ambitieux d'accueil de nouvelles populations,
- Un projet stratégique et équilibré pour accompagner le développement du territoire Conques-Marcillac,
- Un projet solidaire et de qualité pour dynamiser les communes du territoire dans le respect de leurs spécificités,
- Un projet partagé et attractif, aux bénéfices des habitants (actuels et futurs) et des visiteurs.

II-LES OBJECTIFS DU PLUi

Objectif 1 - Promouvoir un aménagement du territoire dynamique et raisonné en termes de gestion : des ressources et consommation des espaces

Exprimer le projet de territoire de la Communauté de Communes Conques Marcillac en se dotant d'un outil de planification qui permette d'organiser l'attractivité du territoire et de garantir son développement démographique, social et économique.

Garantir une meilleure cohérence dans la mise en œuvre des politiques d'aménagement territorial tant avec les territoires voisins (principalement le ruthénois, le rignacois, le bassin de Decazeville, le Nord Aveyron et le Sud Cantal) qu'à l'échelle de l'ensemble du SCOT Centre Ouest Aveyron (dont l'approbation est prévue pour le 2^{ème} semestre 2019).

Décliner les documents supra-communaux et notamment les orientations et objectifs du SCOT en prenant en compte la diversité du territoire.

Le PLUi devra ainsi exprimer un projet d'aménagement cohérent à l'échelle du territoire communautaire, mais également tenir compte des spécificités qui l'animent :

- *en termes de paysage et de patrimoine (les vallées, les terrasses du vignoble, le causse comtal, le Rougier et le Ségala) ;
- *en termes d'organisation territoriale (péri-urbanité du sud du territoire, ruralité plus marquée au Nord ; bourg-centres et villages ; site touristique et culturel de Conques-en-Rouergue) et de mobilité (influence des axes de communication, proximité de l'agglomération ruthénoise, enclavement des zones de piémont du Massif Central) ;
- *en termes d'activités économiques (secteur présentiel dynamique, poids significatif de l'économie publique, affaiblissement du levier productif).

Rechercher un développement du territoire de qualité pour le long terme en trouvant l'équilibre entre le renouvellement et développement urbain, la mixité des usages, la sauvegarde des milieux agricoles, viticoles, naturels et forestiers, la prise en compte des enjeux environnementaux et de la qualité urbaine, architecturale et paysagère.

Délimiter une offre de terrains constructibles à l'échelle de chaque commune, compatible avec l'activité agricole et viticole, la qualité des paysages et tenant compte de l'offre de services, d'équipement et du niveau d'accessibilité. Les perspectives de développement urbain devront intégrer l'ensemble des infrastructures de mobilité et les réseaux et en prévoir un aménagement rationalisé.

Prévoir un aménagement du territoire intégrant les particularités patrimoniales de l'ensemble des villages et notamment du village historique de Conques et de son environnement. Sur ce point, le PLUi s'attachera notamment à la valorisation et à la protection des périmètres des sites inscrits et classés et du futur Grand Site de France.

Objectif 2 - Offrir un cadre de vie qualitatif pour asseoir le développement démographique du territoire

Pérenniser l'attractivité résidentielle du territoire (garantir les conditions de maintien de la population actuelle et d'accueil d'une nouvelle population).

Poser les bases d'une politique locale de l'habitat favorisant l'adéquation entre l'offre et la demande, promouvant une offre de logement diversifiée, de qualité, et définissant des objectifs adaptés à chaque commune.

Contribuer à la revitalisation des bourgs en favorisant la rénovation urbaine, le maintien d'un tissu commercial attractif, l'aménagement d'espaces publics de qualité, l'accessibilité à l'offre de services, une offre de mobilité diversifiée (notamment par le déploiement des voies de circulation douce, reliant en particulier les villages ou les zones d'habitat et les espaces économiques). Le PLUi s'attachera également à organiser un aménagement urbain favorisant le lien social, le bien-vivre ensemble et la qualité de vie. Un regard particulier sera porté sur les entrées de villes et de bourgs afin de valoriser l'image et l'identité de chaque commune.

Le développement démographique du territoire devra se faire dans le cadre d'un développement urbain maîtrisé, portant une attention particulière à la réhabilitation des centres bourgs et de villages et définissant des principes d'aménagements urbains communs sur l'ensemble du territoire.

Favoriser le maintien d'une offre de services de proximité.

Organiser une répartition pertinente sur le territoire des équipements et des services (administratifs, santé, sport, culture, via associative, etc.), fonction des besoins actuels et futurs à partir des bourgs centres et en lien avec les villages.

Favoriser l'organisation d'un territoire connecté et accessible pour tous

*Améliorer l'accessibilité et la desserte du territoire notamment par la promotion de solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle

*Accompagner le déploiement des technologies de l'information et de la communication.

Objectif 3 - Maintenir l'équilibre et le niveau de diversification du modèle économique du territoire en pérennisant la composante productive et en stimulant l'économie résidentielle

Accompagner l'économie locale grâce à une offre foncière et immobilière à destination des entreprises, diversifiée, de qualité et cohérente en termes d'implantation. Le PLUi permettra en outre de poser les bases nécessaires à la constitution d'un observatoire du foncier et de l'immobilier économique du territoire.

Renforcer l'attractivité des différents secteurs économiques du territoire notamment pour activer la consommation locale par les habitants et les visiteurs

*Soutenir le maintien des activités agricoles et le développement de la viticulture et de l'activité forestière ;

*Renforcer la dynamique commerciale du territoire et réfléchir à une stratégie de maintien ou d'implantation des commerces de proximité ;

*S'appuyer sur les ressources du territoire pour développer les circuits courts et de proximité ainsi que l'économie circulaire ;

*Asseoir la vocation touristique et culturelle du territoire par la préservation et la valorisation de ces principaux atouts et en favoriser la découverte

Anticiper l'avenir économique du territoire en menant une politique de réserve foncière stratégique.

Objectif 4 - Garantir la qualité environnementale et accompagner la transition énergétique du territoire

Valoriser la richesse environnementale et les paysages emblématiques et identitaires du territoire et maintenir la qualité des points de vue, des perspectives et des silhouettes de villages.

Poser les bases permettant le lancement futur d'une démarche de Site Patrimonial Remarquable.

Préserver les structures paysagères et les espaces favorables à la biodiversité (boisements, réseaux aquatiques, ZNIEFF, secteurs d'agriculture biologiques, etc.) et restaurer ou créer des continuités écologiques en liant ces espaces de biodiversités.

Prendre en compte les enjeux liés au développement durable, notamment concernant la transition énergétique, la lutte contre le changement climatique et la préservation des milieux :

*prendre en compte dans le développement de l'urbanisation la gestion de l'assainissement et des déchets ainsi que celles des eaux de ruissellement ;

*Prendre en compte dans le développement de l'urbanisation les risques naturels (inondation, ...), les nuisances ainsi que les outils de protection ;

*Favoriser l'installation de dispositifs producteurs d'énergie renouvelable et l'autoconsommation principalement pour les particuliers ;

*Favoriser l'efficacité énergétique, génératrice d'activités pour les PME locales et de revenus pour le territoire ;

*Préserver les ressources naturelles, comme composante de l'économie circulaire.
